

**PROCES-VERBAL DU SYNDICAT DU LYCEE  
DU 08 OCTOBRE 2018  
N°3**

**PRESENTS** : Mme SCOLAN, Présidente,  
Mme STEINMANN, M. CORINTHE, M. FLOQUET, M. ROSE, Mme CAYRAC,  
M. DEGRYSE formant la majorité des Membres en exercice.  
Mme LAFOSSE, proviseure du Lycée.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme PETITPAS, M. CHABANEL, Mme AGGAR,  
Mme CHAVAROT, Mme DJERRAR, M. MAZOUZ, M. COSNARD, Mme AZEMA,  
Rectorat.

**PROCURATIONS** :

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION**

M.	AUBERT	Secrétaire Administratif,
M.	AITHAMON	Responsable Technique,
Mme	AYADI	Responsable Administratif,
Mme	DROUGAT	Responsable Administratif,
Mme	CORSON	Agent Comptable.

**LA SEANCE EST OUVERTE A 19 H 00**

**01 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU 10 AVRIL 2018**

***Rapporteur - Madame SCOLAN***

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

**02 – INFORMATION DU COMITE SYNDICAL DES DECISIONS PRISES DANS LE  
CADRE DE L'ARTICLE L2122-21 ET L2122-22 DU CODE GENERAL DES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

***Rapporteur - Madame SCOLAN***

**N°03-2018 du 28 Mars 2018 – Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Lot n°14 : VRD – Déclaration sans suite**

Vu le marché de travaux ayant pour objet les travaux d'extension du gymnase du complexe sportif A.Mimoun, et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, publiée au BOAMP, sur la plateforme de dématérialisation/profil acheteur du Syndicat et sur le site internet de la ville de Deuil-la-Barre le 04 Janvier 2018, considérant que seule une offre inacceptable a été reçue pour le lot n°14-VRD (Voirie et Réseaux Divers) et pour un juste jeu de la concurrence, il est décidé de déclarer sans suite la procédure de consultation et de lancer une nouvelle consultation selon une procédure adaptée.

Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets d'investissement 2018 et 2019 du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre.

**N°04-2018 du 28 Mars 2018 – Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Lot n°15 : Equipement technique – Déclaration sans suite**

Vu le marché de travaux ayant pour objet les travaux d'extension du gymnase du complexe sportif A.Mimoun, et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, publiée au BOAMP, sur la plateforme de dématérialisation/profil acheteur du Syndicat et sur le site internet de la ville de Deuil-la-Barre le 04 Janvier 2018, considérant qu'aucune offre n'a été remise pour le lot n°15-Equipement technique, il est décidé de déclarer sans suite la procédure de consultation et de lancer une nouvelle consultation selon une procédure adaptée.

Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets d'investissement 2018 et 2019 du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre.

**N°05-2018 du 29 Mars 2018 – Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Lot n°3 : Menuiseries extérieures-Métallerie – Déclaration sans suite**

Vu le marché de travaux ayant pour objet les travaux d'extension du gymnase du complexe sportif A.Mimoun, et la mise en concurrence faite selon une procédure

adaptée, publiée au BOAMP, sur la plateforme de dématérialisation/profil acheteur du Syndicat et sur le site internet de la ville de Deuil-la-Barre le 04 Janvier 2018, considérant que seules des offres inacceptables ont été reçues pour le lot n°3-Menuiseries extérieures-Métallerie, il est décidé de déclarer sans suite la procédure de consultation et de lancer une nouvelle consultation selon une procédure adaptée.

Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets d'investissement 2018 et 2019 du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre.

**N°06-2018 du 12 Avril 2018 – Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Attribution du Lot n°1 – Terrassements généraux/Fondations/Gros-Oeuvre**

Vu le marché de travaux ayant pour objet les travaux d'extension du gymnase du complexe sportif A.Mimoun, et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, publiée au BOAMP, sur la plateforme de dématérialisation/profil acheteur du Syndicat et sur le site internet de la ville de Deuil-la-Barre le 04 Janvier 2018, considérant les offres reçues pour le lot n°1, il est décidé de signer le marché de travaux avec la société DONATO sise 70 rue des Ecoles-78200 MANTES LA JOLIE pour un montant de 890 010,33 € HT.

Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets d'investissement 2018 et 2019 du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre.

**N°07-2018 du 12 Avril 2018 – Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Attribution du Lot n°2 – Charpente métallique**

Vu le marché de travaux ayant pour objet les travaux d'extension du gymnase du complexe sportif A.Mimoun, et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, publiée au BOAMP, sur la plateforme de dématérialisation/profil acheteur du Syndicat et sur le site internet de la ville de Deuil-la-Barre le 04 Janvier 2018, considérant les offres reçues pour le lot n°2, il est décidé de signer le marché de travaux avec la société DONATO sise 70 rue des Ecoles-78200 MANTES LA JOLIE pour un montant de 219 218,50 € HT.

Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets d'investissement 2018 et 2019 du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre.

**N°08-2018 du 12 Avril 2018 – Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Attribution du Lot n°4 – Couverture/Etanchéité**

Vu le marché de travaux ayant pour objet les travaux d'extension du gymnase du complexe sportif A.Mimoun, et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, publiée au BOAMP, sur la plateforme de dématérialisation/profil acheteur du Syndicat et sur le site internet de la ville de Deuil-la-Barre le 04 Janvier 2018, considérant les offres reçues pour le lot n°4, il est décidé de signer le marché de travaux avec la société DBS sise 02 allée des Aunettes-91580 ETRECHY pour un montant de 174 000,00 € HT.

Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets d'investissement 2018 et 2019 du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre.

**N°09-2018 du 12 Avril 2018 – Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Attribution du Lot n°5 – Bardage/Isolation par**

## l'extérieur

Vu le marché de travaux ayant pour objet les travaux d'extension du gymnase du complexe sportif A.Mimoun, et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, publiée au BOAMP, sur la plateforme de dématérialisation/profil acheteur du Syndicat et sur le site internet de la ville de Deuil-la-Barre le 04 Janvier 2018, considérant les offres reçues pour le lot n°5, il est décidé de signer le marché de travaux avec la société SARMATES sise 05 rue Nicéphore Niépce, ZI Sud-91420 MORANGIS pour un montant de 483 160,40 € HT.

Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets d'investissement 2018 et 2019 du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre.

### **N°10-2018 du 13 Avril 2018 – Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Attribution du Lot n°6 – Plomberie/Sanitaires**

Vu le marché de travaux ayant pour objet les travaux d'extension du gymnase du complexe sportif A.Mimoun, et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, publiée au BOAMP, sur la plateforme de dématérialisation/profil acheteur du Syndicat et sur le site internet de la ville de Deuil-la-Barre le 04 Janvier 2018, considérant les offres reçues pour le lot n°6, il est décidé de signer le marché de travaux avec la société ETS MARIA sise 45 rue Legendre-75017 PARIS pour un montant de 144 082,43 € HT.

Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets d'investissement 2018 et 2019 du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre.

### **N°11-2018 du 13 Avril 2018 – Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Attribution du Lot n°7 – Chauffage/Ventilation**

Vu le marché de travaux ayant pour objet les travaux d'extension du gymnase du complexe sportif A.Mimoun, et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, publiée au BOAMP, sur la plateforme de dématérialisation/profil acheteur du Syndicat et sur le site internet de la ville de Deuil-la-Barre le 04 Janvier 2018, considérant les offres reçues pour le lot n°7, il est décidé de signer le marché de travaux avec la société ETS MARIA sise 45 rue Legendre-75017 PARIS pour un montant de 234 571,40 € HT.

Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets d'investissement 2018 et 2019 du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre.

### **N°12-2018 du 13 Avril 2018 – Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Attribution du Lot n°8 – Electricité**

Vu le marché de travaux ayant pour objet les travaux d'extension du gymnase du complexe sportif A.Mimoun, et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, publiée au BOAMP, sur la plateforme de dématérialisation/profil acheteur du Syndicat et sur le site internet de la ville de Deuil-la-Barre le 04 Janvier 2018, considérant les offres reçues pour le lot n°8, il est décidé de signer le marché de travaux avec la société SOTRELEC sise 73-77 rue des Vignoles-75020 pour un montant de 150 729,06 € HT. L'option «remplacement complet SSI existante» étant retenue et comprise dans le prix.

Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets d'investissement 2018 et 2019 du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre.

**N°13-2018 du 13 Avril 2018 – Travaux d’extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Attribution du Lot n°9 – Cloisons/Faux plafonds**

Vu le marché de travaux ayant pour objet les travaux d’extension du gymnase du complexe sportif A.Mimoun, et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, publiée au BOAMP, sur la plateforme de dématérialisation/profil acheteur du Syndicat et sur le site internet de la ville de Deuil-la-Barre le 04 Janvier 2018, considérant les offres reçues pour le lot n°9, il est décidé de signer le marché de travaux avec la société GENETON sise 05 rue des Amériques-94370 SUCY-EN-BRIE pour un montant de 240 119,00 € HT.

Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets d’investissement 2018 et 2019 du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre.

**N°14-2018 du 13 Avril 2018 – Travaux d’extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Attribution du Lot n°10 – Menuiseries intérieures/Doublages bois**

Vu le marché de travaux ayant pour objet les travaux d’extension du gymnase du complexe sportif A.Mimoun, et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, publiée au BOAMP, sur la plateforme de dématérialisation/profil acheteur du Syndicat et sur le site internet de la ville de Deuil-la-Barre le 04 Janvier 2018, considérant les offres reçues pour le lot n°10, il est décidé de signer le marché de travaux avec la société GENETON sise 05 rue des Amériques-94370 SUCY-EN-BRIE pour un montant de 199 556,86 € HT.

Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets d’investissement 2018 et 2019 du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre.

**N°15-2018 du 18 Avril 2018 – Travaux d’extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Attribution du Lot n°11 – Peinture/Signalétique/Nettoyage**

Vu le marché de travaux ayant pour objet les travaux d’extension du gymnase du complexe sportif A.Mimoun, et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, publiée au BOAMP, sur la plateforme de dématérialisation/profil acheteur du Syndicat et sur le site internet de la ville de Deuil-la-Barre le 04 Janvier 2018, considérant les offres reçues pour le lot n°11, il est décidé de signer le marché de travaux avec la société LES PEINTURES PARISIENNES sise 07 rue du Moulin des Bruyères-92400 COURBEVOIE pour un montant de 44 905,98 € HT.

Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets d’investissement 2018 et 2019 du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre.

**N°16-2018 du 18 Avril 2018 – Travaux d’extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Attribution du Lot n°12 – Revêtements de sols souples/Parquet**

Vu le marché de travaux ayant pour objet les travaux d’extension du gymnase du complexe sportif A.Mimoun, et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, publiée au BOAMP, sur la plateforme de dématérialisation/profil acheteur du Syndicat et sur le site internet de la ville de Deuil-la-Barre le 04 Janvier 2018, considérant les offres reçues pour le lot n°12, il est décidé de signer le marché de travaux avec la société ART DAN sise Allée des Vergers-78240 AIGREMONT pour un montant de 38 223,58 € HT.

Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets d'investissement 2018 et 2019 du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre.

**N°17-2018 du 18 Avril 2018 – Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Attribution du Lot n°13 – Revêtements de sols durs/Faïence**

Vu le marché de travaux ayant pour objet les travaux d'extension du gymnase du complexe sportif A.Mimoun, et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, publiée au BOAMP, sur la plateforme de dématérialisation/profil acheteur du Syndicat et sur le site internet de la ville de Deuil-la-Barre le 04 Janvier 2018, considérant les offres reçues pour le lot n°13, il est décidé de signer le marché de travaux avec la société TECHNOPOSE sise ZAC de Montévrain, 04 rue de Berlin-77144 MONTEVRAIN pour un montant de 53 000,00 € HT.

Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets d'investissement 2018 et 2019 du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre.

**N°18-2018 du 02 Mai 2018 – Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Attribution du Lot n°14 – VRD**

Vu le marché de travaux ayant pour objet les travaux d'extension du gymnase du complexe sportif A.Mimoun, et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, publiée au BOAMP, sur la plateforme de dématérialisation/profil acheteur du Syndicat et sur le site internet de la ville de Deuil-la-Barre le 30 Mars 2018, considérant les offres reçues pour le lot n°14, il est décidé de signer le marché de travaux avec la société DONATO sise 70 rue des Ecoles-78200 MANTES LA JOLIE pour un montant de 387 463,92 € HT. La variante imposée «portail électrique» étant retenue pour un montant de 6 000,00 € HT.

Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets d'investissement 2018 et 2019 du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre.

**N°19-2018 du 07 Mai 2018 – Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Lot n°15 : Equipement technique – Déclaration sans suite**

Vu le marché de travaux ayant pour objet les travaux d'extension du gymnase du complexe sportif A.Mimoun, et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, publiée au BOAMP, sur la plateforme de dématérialisation/profil acheteur du Syndicat et sur le site internet de la ville de Deuil-la-Barre le 30 Mars 2018, considérant qu'aucune offre n'a été remise pour le lot n°15-Equipement technique, il est décidé de déclarer sans suite la procédure de consultation.

**N°20-2018 du 16 Mai 2018 – Convention de travaux relative aux mesures à adopter sur les ouvrages de GRT gaz dans le cadre de l'extension du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny**

Vu l'arrêté du permis de construire relatif à l'extension du complexe sportif Alain Mimoun délivré le 06 Mai 2017, considérant que GRT Gaz dispose sur le territoire français d'un réseau de transport de gaz naturel, considérant que le Syndicat intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns prévoit l'extension du complexe sportif Alain Mimoun dans les bandes d'effets létaux des ouvrages de GRT Gaz, considérant que le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns a demandé à GRT Gaz d'étudier

les mesures de protection à mettre en œuvre sur les ouvrages concernés afin de rendre compatible son projet situé à proximité, considérant que cette étude a conduit à l'établissement d'une proposition de convention de travaux relative aux mesures à adopter sur les ouvrages de GRT Gaz dans le cadre de l'extension du complexe sportif, il est décidé la signature de ladite convention.

Les dépenses liées à cette étude seront imputées sur le budget d'investissement 2018.

**N°21-2018 du 22 Mai 2018 – Attribution du marché de service – Mission d'OPC pour les travaux d'extension du gymnase du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny**

Vu le marché de service ayant pour objet la mission d'OPC pour les travaux d'extension du gymnase du complexe sportif A.Mimoun, et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, publiée au BOAMP, sur la plateforme de dématérialisation/profil acheteur du Syndicat et sur le site internet de la ville de Deuil-la-Barre le 05 Avril 2018, considérant les offres reçues, il est décidé de signer le marché de service avec la société SOLUTECH-CORBICE SARL sise 03 rue René Martrenchar-33150 CENON pour un montant de 51 796,00 et un taux horaire d'environ 52,00 € HT.

Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets d'investissement 2018 et 2019 du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre.

**N°22-2018 du 07 Juin 2018 – Fourniture et pose des équipements sportifs pour l'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Attribution du Lot n°1 : Salle de gymnastique et danse**

Vu le marché ayant pour objet la fourniture et pose des équipements sportifs pour l'extension de la salle omnisports du complexe sportif A.Mimoun, et la mise en concurrence faite selon un appel d'offres ouvert, publiée au BOAMP, au JOUE, sur la plateforme de dématérialisation/profil acheteur du Syndicat et sur le site internet de la ville de Deuil-la-Barre le 21 Mars 2018, vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 Mai 2018, considérant l'offre reçue pour le lot n°1, il est décidé de signer le marché avec la société GYMNOVA sise 43 rue Gaston de Flotte, CS 30056-13375 MARSEILLE CEDEX 12 pour l'offre de base d'un montant de 170 571,46 € HT.

Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets d'investissement 2018 et 2019 du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre.

**N°23-2018 du 18 Juin 2018 – Fourniture et pose des équipements sportifs pour l'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Attribution du Lot n°2 : Mur d'escalade**

Vu le marché ayant pour objet la fourniture et pose des équipements sportifs pour l'extension de la salle omnisports du complexe sportif A.Mimoun, et la mise en concurrence faite selon un appel d'offres ouvert, publiée au BOAMP, au JOUE, sur la plateforme de dématérialisation/profil acheteur du Syndicat et sur le site internet de la ville de Deuil-la-Barre le 21 Mars 2018, vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 Mai 2018, considérant les offres reçues pour le lot n°2, il est décidé de signer le marché avec la société ENTRE-PRISES SAS sise 257, ZI de Tire Poix-38660 SAINT-VINCENT-DE-MERCUZE pour l'offre de base d'un montant de 62 500,00 € HT.

Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets d'investissement 2018 et 2019 du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre.

**N°24-2018 du 18 Juin 2018 – Travaux d’extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Attribution du Lot n°3 : Menuiseries extérieures/Métallerie**

Vu le marché de travaux ayant pour objet les travaux d’extension du gymnase du complexe sportif A.Mimoun, et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, publiée au BOAMP, sur la plateforme de dématérialisation/profil acheteur du Syndicat et sur le site internet de la ville de Deuil-la-Barre le 18 Avril 2018, considérant les offres reçues pour le lot n°3, il est décidé de signer le marché avec la société J2M Entreprise SARL sise 3 Chemin de la Vierge-95190 GOUSSAINVILLE pour un montant de 286 174,40 € HT. De plus, l’option «Reprise de la porte existante extérieure de la salle omnisports» est retenue pour un montant de 6 064,00 € HT.

Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets d’investissement 2018 et 2019 du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre.

**Concernant cette dernière décision, Madame LAFOSSE demande quel sera le coût global de l’opération.**

**Il est répondu que le coût global est conforme aux estimations prévisionnelles établies à 5 Millions d’€ TTC.**

**Plusieurs membres du Comité ont relevé que la retranscription de certaines décisions de la Présidente comporte des erreurs matérielles. Celles-ci ont été corrigées dans le présent Procès Verbal.**

**Dont acte.**

**03 – FOURNITURE ET POSE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS POUR L’EXTENSION DE LA SALLE OMNISPORTS DU COMPLEXE SPORTIF ALAIN MIMOUN – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES**

***Rapporteur - Madame SCOLAN***

En complément du marché lancé pour la construction d’une extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun, une procédure de mise en concurrence pour l’acquisition et la pose des équipements sportifs qui y seront installés a été lancée.

Il s’agissait en effet, de permettre l’aménagement intérieur :

- des salles de gymnastique et danse (lot n°1)
- du mur d’escalade (lot n°2)

Le budget estimatif de ces équipements étant d’un montant supérieur à 221 000 € HT, une consultation par appel d’offres ouvert de type européen a été lancée.

Après ouverture des plis, analyse des candidatures et offres par le maître d’œuvre des travaux, le groupement aEa- BeA, la Commission d’Appel d’Offres réunie le 28 Mai 2018 a classé les offres reçues et décidé de retenir :

- Lot n°1 : la société GYMNOVA sise 43 rue Gaston de Flotte- CS 30056- à Marseille (13 375) Cedex 12, avec une offre de base d’un montant de 170 571,46 € HT.
- Lot n°2 : la société ENTRE-PRISES SAS sise 257, ZI de Tire Poix, à Saint-Vincent-de-Mercuze (38 660), avec une offre de base d’un montant de 62 500 € HT.



Les marchés ont été signés avec les sociétés en question.

Par courrier en date du 25 septembre 2018, Monsieur le Sous-préfet a demandé que la signature des marchés soit autorisée par les présentes délibérations.

Madame la Présidente demande donc au Comité Syndical :

- d'approuver les actes d'engagement des deux lots du marché de fourniture et pose des équipements sportifs pour l'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun.
- de l'autoriser à signer les marchés avec les sociétés GYMNOVA et ENTRE-PRISES qui ont remis les offres économiquement les plus avantageuses.

Tel est l'objet des deux présentes délibérations.

### **03a - LOT N°1 - SALLES DE GYMNASTIQUE ET DE DANSE**

**VU la note présentant cette délibération,**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-2 et L2122-22,**

**VU le Décret 2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux Marchés Publics, notamment ses articles 66 à 68,**

**CONSIDERANT la nécessité de lancer une procédure de consultation pour la fourniture et la pose des équipements sportifs de l'extension de la salle omnisports du complexe Alain Mimoun,**

**VU la procédure de mise en concurrence par appel d'offres ouvert de type européen, publiée au BOAMP, au JOUE, sur la plate-forme de dématérialisation/profil acheteur du syndicat, [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com) et sur le site internet de la ville de Deuil-la-Barre le 21 Mars 2018,**

**CONSIDERANT les offres reçues pour le lot n°1,**

**VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 Mai 2018,**

**VU le recours gracieux présenté le 27 Juillet 2018 par le Sous-préfet de Sarcelles,**

**CONSIDERANT en conséquence, qu'il convient d'autoriser Madame la Présidente à signer le marché,**

**Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE l'acte d'engagement du marché de fourniture et pose des équipements sportifs de l'extension de la salle omnisports du complexe Alain Mimoun pour le lot n°1-salles de gymnastique et de danse tel qu'il a été signé,**

**AUTORISE Madame La Présidente à signer le marché avec la société qui a remis l'offre économiquement la plus avantageuse : la société GYMNOVA sise 43 rue Gaston de Flotte-CS 30056- à Marseille (13375) Cedex 12, pour un montant de 170 571,46 € HT,**

**DIT que les dépenses seront imputées sur les budgets d'investissement 2018 et 2019 du syndicat.**

**03b - LOT N°2 - MUR D'ESCALADE**

**VU la note présentant cette délibération,**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-2 et L2122-22,**

**VU le Décret 2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux Marchés Publics, notamment ses articles 66 à 68,**

**CONSIDERANT la nécessité de lancer une procédure de consultation pour la fourniture et la pose des équipements sportifs de l'extension de la salle omnisports du complexe Alain Mimoun,**

**VU la procédure de mise en concurrence par appel d'offres ouvert de type européen, publiée au BOAMP, au JOUE, sur la plate-forme de dématérialisation/profil acheteur du syndicat, [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com) et sur le site internet de la ville de Deuil-la-Barre le 21 Mars 2018,**

**CONSIDERANT les offres reçues pour le lot n°2,**

**VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 Mai 2018,**

**VU le recours gracieux présenté le 27 Juillet 2018 par le Sous-préfet de Sarcelles,**

**CONSIDERANT en conséquence, qu'il convient d'autoriser Madame la Présidente à signer le marché,**

**Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE l'acte d'engagement du marché de fourniture et pose des équipements sportifs de l'extension de la salle omnisports du complexe Alain Mimoun pour le lot n°2-Mur d'escalade tel qu'il a été signé,**

**AUTORISE Madame La Présidente à signer le marché avec la société qui a remis l'offre économiquement la plus avantageuse, la société ENTRE-PRISES SAS sise 257, ZI de Tire Poix, à Saint-Vincent-de-Mercuze (38 660), avec une offre de base d'un montant de 62 500 € HT**

**DIT que les dépenses seront imputées sur les budgets d'investissement 2018 et 2019 du syndicat.**

**04 – MODIFICATION DE LA DELEGATION AU PRESIDENT ET AU VICE-PRESIDENT  
EN APPLICATION DES ARTICLES L5211-2 ET L2122-22 DU CODE  
GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

***Rapporteur - Madame SCOLAN***

Par délibération du 30 avril 2014, le Comité Syndical a donné délégation à la Présidente et au Vice-président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics lancés suivant une procédure adaptée ou sous la forme négociée, excluant ainsi les marchés passés suivant une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, restant de la seule compétence du Comité.

Or, à l'occasion du projet d'extension du complexe sportif Alain Mimoun, il est apparu que cette restriction pouvait occasionner des retards dans la mise en œuvre des marchés, le Comité devant intervenir par délibération afin de les valider. Il en est ainsi de l'appel d'offres ouvert lancé pour la fourniture et la pose des équipements sportifs de la salle omnisports, seule partie du projet qui nécessitait le recours à cette procédure en raison de sa nature et de son montant, pour lequel une régularisation de signature, effectuée durant l'été, vous a été demandée lors du présent Comité.

Madame la Présidente demande donc au Comité Syndical d'élargir la délégation qui lui a été confiée, ainsi qu'au Vice-Président, à tous les marchés publics, quelle que soit la procédure utilisée.

Tel est l'objet de la présente délibération.

**VU la note présentant cette délibération,**

**VU les articles L 5211-2 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**VU la délibération du Comité Syndical du 30 Avril 2014 donnant délégation au Président et au Vice-président pour les matières relevant de l'alinéa 4 de l'article L2122-22 concernant la signature des marchés publics,**

**CONSIDERANT l'intérêt du syndicat que Madame La Présidente et le Vice-président bénéficient d'une délégation de signature en matière de marchés publics, quelle que soit la procédure utilisée et ce dans le strict respect de la législation en la matière,**

**Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**MODIFIE la délégation confiée au Président ou au Vice-président par délibération du 30 Avril 2014 dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en ce qui concerne ses alinéas 3 et 4 relatifs aux marchés publics,**

**DONNE DELEGATION au Président ou au Vice-président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.**

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR,**  
**LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 40.**



**La Présidente,**

**Muriel SCOLAN**